

EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL / LIVE FROM THE COUNCIL

CAMPAGNE MIEUX CONSOMMER, UN SUCCÈS FRACASSANT!

Nous sommes fiers d'annoncer que la ville d'Otterburn Park a atteint son objectif dans la campagne d'Hydro Québec MIEUX CONSOMMER. En effet, notre objectif était d'amasser 15 000 \$ à l'aide du 35\$ remis par Hydro Québec à la municipalité pour chaque rapport dûment complété par les résidents afin d'obtenir des recommandations en matière d'économie d'énergie pour leur résidence.

Lors de la fin officielle de la campagne le 9 août dernier, nous avons amassé 14 105 \$ et nous sommes la municipalité de la région qui a le mieux performé! Nous avons atteint notre objectif grâce à vous et nous vous en sommes très reconnaissants.

L'argent reçu sera utilisé pour réaliser deux projets communautaires, soit l'achat de matériel scénique pour le Centre communautaire de la

Pointe-Valaine afin d'améliorer les services offerts et la qualité des événements de la municipalité et l'achat de bollards pour assurer la sécurité le long de la bande cyclable.

Même si la campagne est terminée dans notre région, il est toujours temps de vous renseigner sur les moyens de réduire votre consommation d'énergie. Quand vous remplissez en ligne le questionnaire du Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER, vous obtenez immédiatement un rapport de recommandations personnalisé incluant une estimation en dollars et en kilowattheures des économies que vous pourriez réaliser.

Merci et félicitations à tous!



Camion d'incendies, la construction va bon train

LA COLLECTE DE SANG DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK

Le conseil municipal tient à remercier chaleureusement les personnes qui ont généreusement fait don de leur sang lors de l'édition 2009 de la traditionnelle collecte de sang du conseil municipal qui a eu lieu le 26 août dernier. Nous tenons aussi à souligner la participation de tous les bénévoles qui ont contribué à cette journée.

MERCI À TOUS !



Suite à notre annonce de l'achat d'un nouveau camion de pompier dans l'Info Otterburn Park de février 2009, nous sommes heureux de vous informer que la fabrication est presque terminée. Le coût du camion est de 426 550 \$. Le financement de cette dépense a été planifié comme suit : emprunt partiel de 300 000 \$, 125 000 \$ de la réserve constituée par le conseil pour les achats de camions et autre matériel roulant et 1 550 \$ du budget courant.

Nous vous invitons à venir visiter ce nouveau camion lors de la journée portes ouvertes de la caserne François-Leclerc (151, rue Connaught), le 10 octobre prochain, de 10h à 15h.

SOMMAIRE

- 1-2 En direct du conseil municipal / Live from the council
- 3 Avis public / Activités locales et régionales
- 4 Activités locales et régionales
- 5 Messages des organismes et partenaires
- 6-7 Pratico-pratique / Some practical things
- 7-8 Pour votre sécurité / For your safety
- 8 Pour votre sécurité / For your safety / Il était une fois...

La nouvelle aile de la bibliothèque l'aménagement est terminé!

Suite à l'ouverture officielle de la nouvelle aile de la bibliothèque municipale au printemps dernier, nous sommes heureux d'annoncer que l'aménagement est terminé. En effet, cette salle, ornée d'une magnifique murale créée par des enfants de l'école Notre-Dame et un énorme mirador pour les heures du conte, est prête à accueillir tous les jeunes Otterburnois et Otterburnoises.

Si vous êtes intéressés à devenir Mamie Conteuse ou Papi Conteur et faire découvrir aux enfants otterburnois tous les univers et mondes imaginaires que les livres révèlent à leurs lecteurs, communiquez avec le Service de la bibliothèque 450 536-0285.

EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL / LIVE FROM THE COUNCIL

RÉSOLUTIONS DU CONSEIL

La Ville d'Otterburn Park a octroyé une aide financière à la Légion Royale Canadienne pour l'organisation de la Fête du Canada édition 2009, au Club de hockey les Ailes du Richelieu pour l'achat de nouveaux chandails, au Gala des Grands Chefs pour la Société Canadienne du cancer et au Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu afin d'amasser des fonds visant à fournir le service « Ventre plein, j'apprends bien » aux enfants défavorisés de la région.

Le règlement 336 sur les nuisances a été modifié afin de fixer la fermeture de la halte routière de minuit à 8h00.

La Municipalité a participé à la création du nouvel organisme régional du Partenariat des organismes locaux et des élus (POLE), pour les aînés de la ville et y sera représentée au conseil d'administration.

JOSEPH COLAPELLE FAIT LA FIERTÉ DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK



De gauche à droite, John Thompson, directeur par intérim du Service de sécurité incendie, Joseph Colapelle et André Morisset, conseiller

La Ville d'Otterburn Park tient à féliciter le pompier Joseph Colapelle, qui a fait la fierté de notre municipalité lors d'une compétition Firefit qui se tenait à Brampton en Ontario au mois d'août dernier.

En effet, Joseph, qui compétitionnait dans la catégorie des 50 ans et plus, a terminé la course en troisième position, malgré qu'il était le plus petit des 17 participants. Ceci est tout un exploit pour ce pompier qui ne parvenait pas à terminer la course auparavant. Détermination, persévérance et beaucoup d'entraînement ont été les ingrédients qui ont permis à Joseph d'atteindre la forme physique nécessaire pour réussir.

Les compétitions Firefit, qui ont lieu à travers le Canada, favorisent le maintien de la santé des participants et mettent en valeur les membres du Service de sécurité incendie, ainsi que l'efficacité de leur travail. Les pompiers courent avec tout leur équipement et doivent accomplir des défis physiques importants, le plus rapidement possible.

Joseph tient à remercier plusieurs personnes qui lui ont offert leur support : le pompier Éric Schwartz pour ses encouragements, le pompier Dannick Lépine pour ses conseils en entraînement physique et le pompier Gilles Ladouceur pour ses conseils en nutrition. De plus, il remercie le centre Énergie Cardio de McMasterville pour la commandite sous forme d'inscription gratuite et la compagnie CMP Mayer qui lui a fourni gratuitement certains suppléments d'équipement.

Félicitations Joseph et bonne chance lors de votre prochaine participation!



POINTE VALAINE, UN INVESTISSEMENT RENTABLE

Depuis l'inauguration du Centre communautaire et culturel de la Pointe-Valaine en mars 2008, la programmation de loisirs et d'activités sportives et culturelles dans la ville d'Otterburn Park a pris un essor considérable. En effet, le Service du loisir et de la culture peut maintenant bonifier la programmation en utilisant la grande salle du Centre communautaire pour tenir ses activités. Ce nouvel espace permet également aux associations sportives d'utiliser davantage de plages horaires dans les gymnases.

En plus des activités de loisir, plusieurs événements se sont déroulés dans le Centre et sur le site extérieur tels que : le Premier Collectif d'Art de la Pointe-Valaine, le Marché Public de la Pointe-Valaine, les « discos » Halloween et Saint-Valentin pour enfants, une série de concerts avec chansonniers, musique du monde et relève musicale, un spectacle de Noël, les OttSlam, les Fêtes de Champlain et les journées de la culture.

En plus d'offrir un espace et une ambiance unique pour tenir des événements, le Centre génère des revenus de loisir et de locations de salle qui s'élèvent à 29 250.00\$ pour l'année 2008. Les revenus pour l'année 2009 se chiffrent actuellement à 43 785.00\$. Il est donc à prévoir que les revenus pour cette année devraient atteindre 50 000.00\$.

L'étage inférieur, qui est un entrepôt à bateaux, permet également de loger le Club de canotage d'Otterburn Park. Le Club de canotage étant un organisme régional, les villes voisines de Beloeil, McMasterville et Saint-Hilaire contribuent financièrement au paiement du bâtiment et de son opération en proportion de la clientèle provenant de ces villes. De plus, les municipalités contribuent, au prorata, au renouvellement de la flotte de bateaux du club régional. Enfin, les revenus de locations de canoë-kayak et d'inscriptions permettent au Club de canotage d'engager des instructeurs qualifiés et de bonifier la flotte de bateaux afin d'offrir à la population régionale une programmation complète et diversifiée.

Il vous est possible de faire la location de notre grande salle multifonctionnelle qui offre une vue exceptionnelle sur la rivière Richelieu. Que ce soit pour une réunion, une conférence ou une réception, notre salle multifonctionnelle s'adapte à vos besoins. Nous disposons également d'une scène, d'une cuisine et d'un stationnement gratuit. Le centre est situé au 85, rue Oxford.

Pour information ou réservation, veuillez contacter le service du loisir et de la culture au 450 536-2666.

Concours de photos... il ne reste qu'un mois!

Il ne reste qu'un seul mois pour participer à notre concours de photos « Otterburn Park, mon coup de cœur » pour le calendrier 2010.

Nous avons déjà reçu plusieurs jolies photos de citoyens, alors ne manquez pas votre chance! Vous pouvez nous acheminer le nombre de photos que vous désirez.

Les photos de tous les participants seront exposées à notre Centre communautaire de la Pointe-Valaine.

Vous pouvez soit les acheminer à l'hôtel de ville au 472, rue du Prince-Edward, Otterburn Park, J3H 1W4 à l'attention de Jenifer Brault, responsable des communications ou nous les faire parvenir par courriel à jeniferbrault@ville.otterburnpark.qc.ca.

Bonne chance à tous!

Picture contest... only one month left!

There is only one month left to participate to our picture contest "Otterburn Park, my Favourite Place", for the 2010 calendar.

We have already received many beautiful pictures from residents, so do not miss your chance! You can forward as many pictures as you want.

The pictures of all participants will be exhibited in our Pointe-Valaine Community Center.

You can send your pictures to Town Hall at 472 Prince Edward Street, Otterburn Park, J3H 1W4 to the attention of Jenifer Brault, Head of communications or send them by email at jeniferbrault@ville.otterburnpark.qc.ca.

Good luck to everyone!



INFO Otterburn Park

Publié 9 fois l'an par la Ville d'Otterburn Park

Tirage: 3 300

Dépôt: ISSN 1201-8961

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

Rédaction / Traduction / Coordination
Jenifer Brault

Conception et mise en page
STUDIO TRIO inc.

Impression
Payette & Simms

FÉLICITATIONS À DEUX JEUNES PLONGEUSES OTTERBURNOISES

De vives félicitations sont adressées à mesdames Carol-Ann et Pamela Ware, qui ont participé aux championnats nationaux juniors de plongeon en Colombie-Britannique, présentés du 9 au 12 juillet 2009.

Lors de cette compétition, les deux jeunes femmes ont triomphé à la tour et au tremplin de trois mètres.

Nous les encourageons à persévérer dans leur discipline!

PRATICO-PRATIQUE / SOME PRACTICAL THINGS

RÈGLEMENT SUR L'ABATTAGE D'ARBRES

Vous avez un arbre que vous croyez mort, atteint d'une maladie incurable ou dangereux pour la sécurité des personnes? Avant de sortir votre scie à chaîne ou d'engager un émondeur, prenez quelques instants et communiquez avec le Service d'urbanisme.

En effet, selon le règlement 350 concernant les permis et les certificats, il est obligatoire d'obtenir un permis de la Ville pour tout abattage d'arbres. Lors de votre demande, un spécialiste engagé par la Ville fera une évaluation gratuite de votre arbre.

Tout abattage d'arbre fait **sans l'autorisation** de la Ville **sera sanctionné** en fonction du règlement 350-7 de la ville, par une amende d'un montant minimal de 500 \$ auquel s'ajoute :

- 1° dans le cas d'un abattage sur une superficie inférieure à un hectare, un montant minimal de 100 \$ et maximal de 200 \$ par arbre abattu illégalement, jusqu'à concurrence de 5 000 \$;
- 2° dans le cas d'un abattage sur une superficie d'un hectare ou plus, une amende d'un montant minimal de 5 000 \$ et maximal de 15 000 \$ par hectare complet déboisé auquel s'ajoute, pour chaque fraction d'hectare déboisé, un montant déterminé conformément au paragraphe 1°.

BY-LAW REGARDING THE FELLING OF TREES

You have a tree that you believe is dead, sick with an incurable disease, or dangerous for the safety of people? Before taking out your chainsaw or hiring a professional tree pruner, wait and contact Urban Planning Services.

According to by-law 350 concerning permits and certificates, it is mandatory to obtain a permit from the Town for any felling of trees. At the time of your application, a specialist hired by the Town will evaluate your tree, free of charge.

Any felling of trees **without the authorization** of the Town **will be sanctioned** according to by-law 350-7 with a minimum fine of \$500 to which is added:

- 1° for felling trees on less than one hectare of land, an amount varying from \$100 to \$200 per tree illegally felled, up to a total of \$5,000; or
- 2° for felling trees on one or more hectares of land, a fine varying from \$5,000 to \$15,000 per hectare deforested, in addition to an amount determined in accordance with subparagraph 1 for each fraction of a hectare.

COLLECTES SPÉCIALES DE FEUILLES

SPECIAL LEAVES COLLECTIONS

Le conseil municipal prend à cœur la protection et la préservation de l'environnement. C'est pourquoi des collectes spéciales de feuilles ont lieu à chaque automne. Les feuilles constituent un excellent paillis et une riche matière à composter. Si vous n'êtes pas encore convertis au compostage, ne les jetez surtout pas aux poubelles. Ces collectes spéciales sont un excellent moyen pour vous de poser un geste écologique en vous assurant que vos feuilles soient envoyées dans un centre de compostage.

The town council takes to heart the protection and preservation of the environment. That is why special leaves collections take place every fall. Leaves constitute an excellent mulching material and a rich composting matter. If you have not yet been converted to composting, do not throw them in the garbage. These collections are an excellent way for you to help the environment by making sure that your leaves are sent to a compost center.

- Voici les dates des collectes :
- 26 octobre
 - 2 novembre
 - 9 novembre
 - 16 novembre

- Here are the collection dates:
- October 26
 - November 2
 - November 9
 - November 16

Veuillez déposer vos sacs ou autres contenants, selon le même principe que les autres collectes, entre 18h la veille et 7h le matin de la collecte.

Please place your bags or other containers, applying the same principles of the other collections, between 6 PM the previous evening and 7 AM on the morning of the pickup.



PRÉPARATION POUR L'HIVER

PREPARING FOR WINTER

L'hiver est à nos portes et il ne reste que quelques semaines avant le gel du sol et les premières tombées de neige. Voici donc quelques règles à suivre pour préparer la venue de la saison froide :

Winter is knocking at our door and there is only a few weeks left before the ground freezes over and snow starts falling. Here are some rules to follow when preparing for the cold season:

Poteaux à neige : Il est toujours plus prudent d'installer des poteaux à neige afin de signaler la présence d'aménagements situés près de la rue. Sous la neige, massifs, rocailles ou dormants disparaissent et la charrue pourrait les endommager lors du déneigement. Les poteaux doivent être plantés à un minimum d'un (1) mètre du pavage de la rue.



Snow poles: It is always prudent to install snow poles in order to indicate the presence of landscapes near the street. Underneath the snow shrubs, rock gardens, and other landscape designs disappear and snowploughs can damage them. Snow posts must be installed at a minimum of one (1) meter from the road.

Clôtures à neige : Elles peuvent être installées du 1er novembre au 15 avril et doivent être situées à au moins deux (2) mètres à l'intérieur des limites du terrain et à deux (2) mètres d'une borne-fontaine.

Snow fences: They can be installed between November 1 and April 15, and situated at least two (2) meters from the road as well as two (2) meters from a fire hydrant.

Abris temporaires (tempo) : Ils peuvent être installés du 1er novembre au 15 avril et doivent être situés à au moins (3) mètres à l'intérieur des limites du terrain et à deux (2) mètres d'une borne-fontaine.

(2) meters from a fire hydrant.

Carports: They can be installed between November 1 and April 15, and situated at least three (3) meters from the road as well as two

Véhicules récréatifs : Il est interdit du 1^{er} novembre au 15 avril de stationner un véhicule récréatif en façade.

Recreational vehicles: It is prohibited to park recreational vehicles on the front lawn from November 1 to April 15.

Entreposage du bois de chauffage : L'entreposage n'est permis que sur les côtés de la résidence et à l'arrière. Le bois doit être entreposé à un (1) mètre et plus de la limite du terrain et ne pas dépasser 1,2 mètres en hauteur.

Storage of firewood: Storage is only permitted on the sides and back of the house. The wood must be stored at least one (1) metre from property limits, and must not exceed 1.2 meters in height.



RAPPEL - NOUVELLE PROCÉDURE POUR LA COLLECTE DES BRANCHES AUTOMNE 2009 • SERVICE GRATUIT

N'oubliez pas que, tel que mentionné dans l'Info Otterburn Park du mois d'août dernier, la Ville d'Otterburn Park propose une nouvelle procédure. La ville sera désormais divisée en secteur et des dates de dépôt devront être respectées.

L'horaire à respecter et la carte décrivant les secteurs sont disponibles sur notre site Web au www.ville.otterburnpark.qc.ca, dans la rubrique « Travaux publics », de la section administration municipale.

CONSIGNES À RESPECTER:

- Le diamètre des branches ne doit pas excéder 4 pouces;
- Le plus possible, laisser les branches pleine longueur (ne pas les couper en petits morceaux);
- Les troncs doivent être orientés vers la rue et placés correctement sur l'accotement.

Si vous avez des questions, vous pouvez communiquer avec le Service des travaux publics au 450 536-0292.

REMINDER - NEW PROCEDURE FOR THE BRANCH COLLECTION FALL 2009 • FREE SERVICE

We remind you that, as mentioned in the Info Otterburn Park of last August, the town will be divided into sections and residents will have to follow certain dates before putting branches by the roadside.

The schedule and the map of the town describing the various sections are available on our Website at www.ville.otterburnpark.qc.ca under "Travaux publics"; in the "administration municipale" section.

RULES TO FOLLOW:

- The size of the branches must not exceed 4 inches;
- As much as possible, leave you branches full length (do not cut them in small pieces);
- The trunks must face the street and be correctly placed on the public right-of-way.

If you have any questions, you can contact Public Works at 450 536-0292.

POUR VOTRE SÉCURITÉ / FOR YOUR SAFETY

LE RAMONAGE DE CHEMINÉE : UNE PROCÉDURE SIMPLE MAIS ESSENTIELLE

Le ramonage des cheminées de votre propriété est une procédure simple mais tout à fait essentielle. L'accumulation de crésote sur les parois internes d'une cheminée représente un risque sérieux d'incendie. De plus, un feu de cheminée peut se propager dans les murs intérieurs et à la toiture du bâtiment.

La Ville d'Otterburn Park ne réglemente pas le choix du ramoneur qui est laissé à la discrétion des citoyens. Vous pouvez consulter la liste des ramoneurs accrédités par l'Association des professionnels du chauffage (APC), reconnu par la Régie du Bâtiment du Québec, à l'adresse internet suivante: <http://poelesfoyers.ca/pages/apcpag.html>

Vous possédez un foyer conventionnel qui ne fait qu'éclairer vos soirées d'hiver ?

1. En règle générale, sa cheminée doit être ramonée AU MINIMUM tous les cinq ans. Il est de toute évidence préférable de le faire chaque année.
2. Il est de la responsabilité des occupants de vider la trappe de nettoyage après le passage du ramoneur.
3. Il est fortement déconseillé d'utiliser les bûches artificielles que l'on peut se procurer dans certains commerces. Elles évitent peut-être la corvée du cordage mais elles sont imbibées de combustible, ce qui les rend dangereuses.



Vous chauffez la maison avec un poêle à combustion lente ?

1. Sans exception, sa cheminée doit être ramonée AU MINIMUM une fois l'an et, de préférence, deux fois.
2. Après le ramonage, veillez à nettoyer l'intérieur car c'est habituellement là que se retrouvent les parcelles de crésote.

Votre cheminée est préfabriquée ? Assurez-vous que le ramoneur utilisera une brosse de NYLON.

Elle est faite de tuiles d'argile et recouverte de briques ? Une brosse d'ACIER s'impose.

DANS TOUS LES CAS, déposez les cendres, d'abord dans un contenant métallique (même si on les juge refroidies), et les y laisser pendant une semaine. Puis, les transférer dans un sac ou une boîte et les jeter aux ordures.

MAINTENANCE OF CHIMNEYS: A SIMPLE BUT ESSENTIAL PROCEDURE

The sweeping of all your property's chimneys is a simple but essential procedure. The accumulation of creosote on the inner walls of a chimney represents a high risk of fire. Moreover, a chimney fire can spread to the inside wall and roof of the building.

The Town does not regulate the selection of a sweeper, which is entirely up to each citizen. You may consult the list of accredited sweepers by the *Association des professionnels du chauffage (APC)* recognized by the Régie du Bâtiment du Québec at the following Website: <http://poelesfoyers.ca/pages/apcpag.html>

You have a conventional fireplace that simply lights up your winter evenings?

1. Generally speaking, its chimney must be swept every five years MINIMUM. It is of course better to clean it every year;
2. Emptying the cleaning trap after the sweeper has done his job is the resident's responsibility;
3. The burning of artificial logs that can be purchased in some stores is NOT recommended. They might prevent you from having to stack them, but they are drenched with combustible fuel, which makes them dangerous.

You heat your house with a slow-burning stove?

1. Without exception, the chimney must be swept a MINIMUM of once a year, preferably twice.
2. After the sweeping, make sure to clean the interior because it is usually there that creosote particles are found.

You have a prefabricated chimney? Make sure the sweeper uses a NYLON brush.

It is made from clay tiles and covered with bricks? Only a STEEL brush will do the job.

IN ALL CASES, begin by disposing of the ashes in a metal container (even if they are cold) and let them remain there for one week. Then, transfer them to a bag or box and throw them in the garbage.

FEUX DE FOYERS, CENDRES ET CRÉOSOTE

Le ramonage de cheminée n'est pas la seule précaution nécessaire pour assurer votre sécurité lors de l'utilisation de feux de foyers. En effet, lorsque le feu de foyer est éteint, soyez prudents avec les cendres. Celles-ci doivent être placées dans un contenant en métal et tenues éloignées de la maison, dans un lieu sécuritaire et facile d'accès. N'oubliez pas qu'il faut quelques jours avant que les cendres refroidissent totalement.

Dans l'âtre du foyer, n'utilisez que du combustible solide, du bois de bonne qualité et sec que vous ferez brûler assez fort pour éviter l'accumulation de crésote dans la cheminée. Enfin, évitez d'utiliser les produits liquides à base de pétrole pour allumer votre foyer.

FIREPLACES, ASHES, AND CREOSOTE

Having your chimney cleaned is not the only precaution you must take to ensure your safety when using the fireplace. Indeed, after using your fireplace, be careful with the ashes. They must be placed in a metal container and deposited far from the house, in a safe and easily accessible place. Do not forget that it takes several days for ashes to completely cool.

Use only solid combustibles in the hearth—dry, high-quality wood that burns hot enough to avoid causing creosote accumulations in the chimney. Avoid using petroleum-based liquids to light your fire.

IL ÉTAIT UNE FOIS...

LE 472, RUE PRINCE EDWARD

Le 472, rue Prince Edward, édifice de type bungalow, joue le rôle d'hôtel de ville depuis quarante-deux ans. Construit au début des années 1960 par la compagnie Apple Valley Construction, propriété d'Edmond Auclair, le bâtiment a vu défiler plusieurs maires et conseillers de même qu'un grand nombre d'employés municipaux.

L'édifice occupe les lots 130-818 et 130-819. Avant son morcellement, le lot 130 du cadastre de la Paroisse de Saint-Hilaire fut la propriété de Joseph Auclair, un riche cultivateur du même lieu. Après le décès de celui-ci, survenu le 16 mai 1906, ses biens immeubles furent partagés entre ses trois garçons, Joseph, fils, Émile et Arsène. Cette partie du lot 130 revint à Arsène Auclair.

Quelques années plus tard, soit le 22 octobre 1920, une partie considérable de ce lot est cédée au promoteur immobilier Ernest Spiller. Arsène ne conserve que deux parcelles de terrain en bordure du chemin public, aujourd'hui chemin des Patriotes, ainsi qu'une partie de la terre, côté sud-est, à la hauteur de la rue Barré, entre Prince Edward et Clifton, jusqu'au chemin Ozias-Leduc. En 1936, J. Armand Halde, maître boulanger de Saint-Hilaire, acquiert, lors d'une vente aux enchères, cette partie du lot 130, qui, plus tard, sera subdivisée.

Le 25 septembre 1959, Apple Valley Construction achète de J. Armand Halde un ensemble de lots incluant ceux portant les nos 130-818 et 819, en vue de faire du développement domiciliaire. Dès 1957, Edmond Auclair, opérant d'abord avec quelques employés, devient l'un des principaux promoteurs immobiliers de la région. Les lots sont revendus avec une maison. Le 23 septembre 1963, l'un de ces bâtiments, auquel on attribue le numéro civique 472, devient la propriété d'Éric Lionel Christensen. Ce dernier occupe l'édifice durant près de quatre ans.

En 1962, le Conseil municipal se dote d'un premier édifice administratif : l'ancienne glacière de François Leclerc. La bâtisse loge les employés municipaux ainsi que le service d'incendie. Quelques années plus tard, soit le 28 avril 1967, l'administration municipale à l'étroit fait l'acquisition du bungalow sis au 472, rue Prince Edward, pour la somme de 16 250 \$.

Le bâtiment joue bien son rôle d'édifice administratif, mais la population grossit, les services se diversifient et le nombre d'employés augmente considérablement. En 1995, une nouvelle bâtisse située sur la rue Bellevue vient pallier au manque d'espace en abritant les services techniques, d'urbanisme et de loisirs.

Mais au fil du temps, l'édifice ne répond plus aux besoins sans cesse grandissants de notre population. La Caisse Desjardins de Mont-Saint-Hilaire, sur le chemin Ozias-Leduc, fermant ses portes, la Ville d'Otterburn Park voit en cela l'occasion de trouver l'espace requis pour ses fins administratives et fait l'acquisition de cet édifice.

Il va sans dire que la fermeture de l'hôtel de ville, rue Prince Edward, clôt une partie importante de l'histoire d'Otterburn Park.

Alain Côté
Président

Société d'histoire Beloeil - Mont-Saint-Hilaire

Dans une prochaine édition, nous vous présenterons une chronique à propos de l'expérience de certains anciens employés, qui sauront vous amuser avec leurs anecdotes!



De gauche à droite : Gérard Schafroth, maire actuel, Guy Dubé (1997-2005), Marcel Lacoste (1982-1989), Andrée Garon (1993-1997) et Michel Breton (1977-1982). Était absent lors de la photo, Pierre Beauregard (1989-1993).